



# DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

## Association ACCUEIL GOUTTE D'OR

SIEGE SOCIAL : 26 RUE DE LAGHOUAT 75018 PARIS

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### SUR LES COMPTES ANNUELS

#### EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

*À l'Assemblée Générale de l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR*

#### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 10/04/2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACCUEIL GOUTTE D'OR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Total Bilan :	460 418 euros
Total Produits d'exploitation :	871 359 euros
Total Résultat :	12 343 euros

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### FONDEMENT DE L'OPINION

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans l'annexe « Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes » du présent rapport.



### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la situation sanitaire COVID-19.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation des produits  
Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte évaluation du total des produits comptabilisés en appréciant les données et hypothèses retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre entité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.



## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 08 juillet 2020

**DOUCET, BETH ET ASSOCIES**

*Commissaire aux Comptes  
Compagnie Régionale de Paris*

Représentée par Nathalie ELIO



## **Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**BILAN 2019**

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 2019	2018	PASSIF	2019	2018
<b>IMMOBILISATIONS</b>							
MATERIEL PROFESSIONNEL	14 201 €	12 759 €	1 442 €	2 783 €	FONDS PROPRES	40 018 €	40 018 €
MATERIEL INFORMATIQUE	24 412 €	22 692 €	1 720 €	3 600 €	FONDS ASSOCIATIFS	103 485 €	84 603 €
TRAVAUX HALTE GARDERIE	382 999 €	368 224 €	14 775 €	16 493 €	RESULTAT S/CONTRÔLE DE TIERS FINAN.	27 377 €	27 377 €
TRAVAUX CENTRE SOCIAL	19 006 €	14 663 €	4 343 €	5 902 €	<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE</b>	<b>12 343 €</b>	18 882 €
MOBILIER	31 258 €	25 837 €	5 421 €	8 431 €	SUBV CENTRE SOCIAL	80 666 €	82 856 €
LOGICIELS + SITE INTERNET	5 032 €	4 432 €	600 €	1 800 €	SUBV EQUIP/QP VIRE A RESULTAT	- 63 460 € -	54 923 €
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>476 908 €</b>	<b>448 608 €</b>	<b>28 300 €</b>	<b>39 010 €</b>			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>							
PARTS CM	15 €		15 €	15 €	AUTRES PROV. POUR RISQUES	43 275 €	19 995 €
PRETS				30 000 €			
DEPOTS DE GARANTIE	1 386 €		1 386 €	1 386 €			
<b>TOTAL</b>	<b>478 309 €</b>	<b>448 608 €</b>	<b>29 701 €</b>	<b>70 411 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>243 705 €</b>	<b>218 808 €</b>
<b>ACTIFS CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
CREANCES ET CPTS RATTACHES	8 835 €		8 835 €	22 942 €	EMPRUNT CAF	- €	3 750 €
SUBVENTIONS A RECEVOIR	100 281 €		100 281 €	137 920 €	FOURNISSEURS & CPT RATTACHES	16 818 €	22 753 €
					CHARGES SOCIALES ET FISCALES	135 612 €	119 769 €
					CHARGES A PAYER	4 572 €	4 926 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 115 €</b>		<b>109 115 €</b>	<b>160 862 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 002 €</b>	<b>151 197 €</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>52 566 €</b>		<b>52 566 €</b>	<b>51 794 €</b>			
<b>TRESORERIE (banque+caisse)</b>	<b>261 519 €</b>		<b>261 519 €</b>	<b>142 231 €</b>			
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 516 €		7 516 €	2 834 €	PDTS CONSTATES D'AVANCE (subventions)	59 711 €	58 127 €
<b>TOTAUX</b>	<b>909 026 €</b>	<b>448 608 €</b>	<b>460 418 €</b>	<b>428 132 €</b>		<b>460 418 €</b>	<b>428 132 €</b>

**DOUCET BETH & ASSOCIES**  
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes  
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS



**RESULTAT 2019**

DEPENSES	2019	2018	RECETTES	2019	2018
<b>ACHATS</b>	<b>23 674,17</b>	<b>33 030,30</b>	<b>REMUNERAT.DES SERVICES</b>	<b>32 843,57</b>	<b>39 271,47</b>
Produits pharmaceutiques	108,75	217,11	Participation des usagers	21 069,31	22 873,61
Fournitures d'entretien	3 571,32	5 309,85	Produits activités annexes	11 774,26	16 397,86
Fournitures d'activités	6 622,74	9 526,05			
Fournitures de bureau	2 771,14	3 340,54	<b>Total subventions d'exploitation dont</b>	<b>805 723,71</b>	<b>806 941,60</b>
Linges et vêtements travail	38,59	112,75	<b>ETAT - Préfecture de PARIS</b>	<b>93 767,23</b>	<b>94 931,67</b>
Eau, Gaz, Electricité	6 950,04	10 971,84	Accompagnement à la scolarité - ACSé	5 383,34	4 400,00
Achats matériels, équipement	3 611,59	3 552,16	Adulte Relais (ASP) - ACSé	38 276,89	37 120,67
			Ateliers partagés - DDCT	8 000,00	11 000,00
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>73 269,25</b>	<b>74 411,66</b>	Fonjep	7 107,00	5 011,00
Ménage	20 725,03	21 366,69	Stage Jeunes primo arrivants - DDCT	23 000,00	15 000,00
Crédit bail	1 308,57	1 631,89	Socialisation et apprentissage du français - DDCT	12 000,00	22 400,00
Locations	32 433,07	32 575,80			
Travaux d'entretien	2 621,80	1 068,64	<b>COLLECTIVITE TERRITORIALE</b>	<b>386 905,00</b>	<b>359 897,00</b>
Contrat entretien, maintenance	6 458,19	7 980,71	Adulte Relais DDCT	9 008,00	9 400,00
Primes d'assurance	2 455,82	2 446,19	Centre Social DASES	175 492,00	174 242,00
Documentation	424,83	593,68	Animation globale 81 045 € ; loyers 14 220 € ; Prév jeunesse 54 877 € ; accomp scolarité 10350 € ; accueil 12 000 € ; inclusion numérique 3 000 €		
Cotisations	6 759,94	5 792,06		3 300,00	11 564,00
Formation des bénévoles	82,00	956,00	Mairie de Paris - conseil de quartier 18e		
			Halte Garderie DFPE	121 815,00	105 483,00
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>87 929,15</b>	<b>96 180,88</b>	Permanence sociale DASES	5 000,00	5 000,00
Intervenants extérieurs	31 704,29	32 329,49	Socialisation et apprentissage du français DASES	13 000,00	19 000,00
Frais actes	50,00	50,00	Stage Jeunes primo arrivants - DASES DDCT DAE	38 000,00	24 000,00
Commissaire aux Comptes	6 250,00	6 222,00	Sorties familles et enfants V V V - DASES	3 100,00	2 600,00
Cadeaux		200,00	Connexion accompagnée - DASES	11 190,00	8 608,00
Catalogues et imprimés	1 543,07	1 727,93	Ateliers partagés - DDCT	7 000,00	
Vacances Familles	27 472,08	26 847,04	<b>C A F</b>	<b>249 471,48</b>	<b>263 904,93</b>
Sorties Familles et Enfance-jeunesse	3 324,98	4 127,75	Accompagnement à la scolarité (CLAS)	21 155,00	20 002,00
Missions, réceptions	7 456,09	9 203,09	Centre Social, animation globale	67 693,00	66 693,00
Affranchissements	412,16	714,20	Halte Garderie (PSU)	87 154,72	101 934,48
Téléphone et connexion internet	6 169,51	5 722,29	Halte Garderie (PSEJ)	28 941,56	28 941,56
Services bancaires	286,42	198,27	Prestation service famille (ACF)	22 648,00	22 313,00
Commissions (ticket rest +chq vac)	375,75	423,82	Séjour vacances	2 619,20	2 820,89
Formation des salariés	2 884,80	8 415,00	Prestation accueil	10 000,00	12 000,00
			REAAP	9 260,00	9 200,00
<b>IMPOTS ET TAXES ASSIMILES</b>	<b>24 301,25</b>	<b>23 987,00</b>	<b>AUTRES FINANCEMENTS</b>	<b>75 680,00</b>	<b>87 207,90</b>
Taxes sur les salaires	14 035,00	14 180,00	Bien Vieillir à la Goutte d'Or - CNAV		20 500,00
Formation continue	9 955,25	9 556,00	Connexion accompagnée - Pôle Emploi	10 000,00	8 000,00
Impôts sur les produits financiers	292,00	251,00	Chèques vacances - ANCV	11 590,00	8 550,00
Droits d'enregistrements et timbres	19,00		DELFDILF - Fédération des centres sociaux	2 730,00	2 275,00
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>606 424,44</b>	<b>600 462,60</b>	Formation bénévoles - Fédé des centres sociaux		1 400,00
Salaires bruts	412 704,61	401 546,98	Bien Vieillir à la Goutte d'Or - Fédé des centres socx	10 500,00	6 000,00
Charges sociales	161 587,49	168 751,57	Fondations	35 804,00	23 078,00
Médecine du travail	1 303,50	1 457,00	Autres subventions	3 500,00	906,00
T Restaurant	8 940,00	8 644,00	Remboursement OPCA (formation des salariés)	1 456,00	16 498,90
Indemnités transport	6 267,94	6 284,88			
Gratifications	93,90	164,90	<b>DONS</b>	<b>4 036,00</b>	<b>9 187,00</b>
Autres charges	14 527,00	13 613,27			
			<b>PARTICIPATION DES ADHERENTS</b>	<b>1 010,00</b>	<b>1 125,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>7 100,38</b>	<b>7 361,06</b>			
Charges sur exercices antérieurs	6 568,38	5 519,56	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 746,50</b>	<b>1 674,55</b>
Autres charges exceptionnelles	532,00	1 841,50			
<b>DOTATION AUX AMORT. ET PROVISIONS</b>	<b>55 232,67</b>	<b>31 053,02</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>16 169,84</b>	<b>11 021,09</b>
Dotation aux amortissements	11 958,02	11 058,02	Quote part subvention d'investissement	10 636,33	9 146,49
Dotation aux provisions	43 274,65	19 995,00	Produits sur exercices antérieurs	5 533,51	756,60
			Autres produits exceptionnels		1 118,00
			<b>REPRISE AUX PROVISIONS</b>	<b>19 995,00</b>	<b>16 425,18</b>
			<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>7 751,08</b>	<b>722,60</b>
			Transfert de charges	7 751,08	722,60
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>876 931,31</b>	<b>866 486,52</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>889 274,70</b>	<b>885 368,39</b>
<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE</b>	<b>12 343,39</b>	<b>18 881,87</b>			
<b>Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>147 120,00</b>	<b>142 230,00</b>	<b>Contributions volontaires en nature</b>	<b>147 120,00</b>	<b>142 230,00</b>
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Bénévolat	147 120,00	142 230,00
Personnel bénévole	147 120,00	142 230,00	Prestations en nature		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 036 394,70</b>	<b>1 027 598,39</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 036 394,70</b>	<b>1 027 598,39</b>



## Association Accueil Goutte d'Or

26 rue de Laghouat Paris 18<sup>e</sup>

Association Loi 1901

SIRET : 408 646 008 00057 - APE 9499Z

---

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

---

#### I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association Accueil Goutte d'Or a pour objectif :

*de promouvoir, de favoriser et d'harmoniser toutes initiatives permettant de répondre avec efficacité aux multiples exigences de justice et de solidarité au sein du quartier de la Goutte d'Or et tout particulièrement d'aider à l'accueil, à l'insertion des habitants dans ce quartier ainsi qu'à son développement social.*

*Ses moyens d'action sont, notamment, la mise en place et la gestion de permanences d'accueil et de suivi social, de structures de médiation sociale, d'accompagnement scolaire et de formation pour jeunes et adultes et de toute activité concourant aux buts de l'association.*

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

#### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du Plan Comptable général (CCG) et du plan comptable des associations tels qu'ils résultent des règlements CRC 99-01 et ANC 2014-03.

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Ils sont établis selon des méthodes identiques à celles appliquées à l'exercice précédent.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables, ni de changement de méthode comptable sur l'exercice.

#### III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

##### **A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé**

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an - 2 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	5-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel professionnel	Linéaire	5 ans
Ordinateurs	Linéaire	2-4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Eléments	N-1	Augmentation	Diminution	N
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, logiciels	5 879	-	847	5 032
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	-	-	-	-
Agencements des terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériels, outillages	-	-	-	-
Matériel Professionnel	14 281	419	499	14 201
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Agencements siège social	19 006	-	-	19 006
Agencements halte garderie	382 003	996	-	382 999
Matériel de bureau et informatique	25 422	-	1 010	24 412
Mobilier	31 258	-	-	31 258
Immobilisations en cours	-	-	-	-
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>477 849</b>	<b>1 415</b>	<b>2 356</b>	<b>476 908</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Amorts frais d'établissement	-	-	-	-
Amorts frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Amorts concession, logiciels	4 079	1 200	847	4 432
Amorts fonds de commerce	-	-	-	-
Amorts autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Amorts agencements des terrains	-	-	-	-
Amorts des constructions	-	-	-	-
Amorts installations techniques, matériels, outillages	-	-	-	-
Amorts matériel professionnel	11 499	1 593	333	12 759
Amorts autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Amorts agencements siège social	13 103	1 560	-	14 663
Amorts agencements halte garderie	365 510	2 714	-	368 224
Amorts matériel de bureau et informatique	21 822	1 880	1 010	22 692
Amorts mobilier	22 827	3 011	-	25 837
-	-	-	-	-
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>438 839</b>	<b>11 958</b>	<b>2 190</b>	<b>448 608</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>39 010</b>	<b>10 543</b>	<b>166</b>	<b>28 300</b>

### B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées :

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Participation Crédit Mutuel	15	-	-	15
Dépôt Garantie Paris Habitat	1 236	-	-	1 236
Dépôt Garantie Servicéo	150	-	-	150
<b>TOTAUX</b>	<b>1 401</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 401</b>

### C. Créances

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2019.

### D. Valeurs mobilières de placement

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
FCP (PSB PARIS MONTMARTRE)	51 794	772		52 566
<b>TOTAUX</b>	<b>51 794</b>	<b>772</b>	<b>-</b>	<b>52 566</b>

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des FCP (PSB PARIS MONTMARTRE) et sont comptabilisées à leur coût historique. Les sorties de VMP sont calculées selon la méthode du FIFO (first in, first out).

Il reste 52566 (PSB PARIS MONTMARTRE) d'une valeur unitaire de 1 euros, soit un total de 52566 euros au 31/12/2019.

Au 31/12/2019, les plus-values latentes représentent 0 euros.

### E. Tableau des fonds propres

Libellés	Montant
Fonds propres	40 018
Fonds associatifs avec droit de reprise	3 569
Report à nouveau	99 917
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	27 377
Résultat de l'exercice (excédent)	12 343
<b>TOTAL</b>	<b>183 224</b>

### Subventions d'investissement

Subventions acquises	N-1	Augmentation	Diminution	N
Subvention non affectée	1 450	364	1 450	364
Subvention halte garderie	2 100	996	2 100	996
Subvention centre social	60 008			60 008
Subvention Batigère	7 608			7 608
Subvention Seligmann	2 240			2 240
Subvention Ville de Paris	9 450			9 450
<b>TOTAUX</b>	<b>82 856</b>	<b>1 360</b>	<b>3 550</b>	<b>80 666</b>

Quote Part des subventions virées au compte de résultat	N-1	Augmentation	Diminution	N
Subvention halte garderie	2 100		2 100	0
Subvention centre social	45 006	6 001		51 007
Subvention Batigère	4 991	1 688		6 679
Subvention Seligman	1 775	310		2 085
Subvention Ville de Paris	1 052	2 637		3 689
<b>TOTAUX</b>	<b>54 923</b>	<b>10 636</b>	<b>2 100</b>	<b>63 460</b>
Solde des subventions d'investissement à amortir				<b>17 206</b>

### F. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risque et charges d'un total de **43 275** figurent au bilan au 31/12/2019 et correspondent à :

**Provisions pour risques d'emploi 37 217**

Règle : Salarié(s) ayant plus de 2 ans d'ancienneté et dont le secteur d'activité comporte d'importantes incertitudes de financements

Base de calcul : "L'indemnité légale de licenciement est fixée comme suit :

Un cinquième de mois de salaire par année de présence dans l'entreprise, auquel s'ajoutent deux quinzièmes de mois par année au-delà de dix ans d'ancienneté.

**Provisions pour charges 0**

	N-1	Augmentation	Diminution	N
<b>Provisions pour risques d'emploi</b>	15 293	37 217	15 293	37 217
<b>Provisions pour retraite</b>	4 702	6 057	4 702	6 057
<b>TOTAUX</b>	<b>19 995</b>	<b>43 275</b>	<b>19 995</b>	<b>43 275</b>

**G. Fonds dédiés**

Il n'y a pas de fonds dédiés au 31/12/2019.

**H. Résultats sous contrôle de tiers financeurs**

Tiers financeurs	N-1	Augmentation	Diminution	N
Résultat sous contrôle de tiers financeurs Mairie de Paris Direction des Familles et de la Petite Enfance ( DFPE )	27 377			27 377

**I. Emprunts et dettes**

Il n'y a pas d'emprunts auprès des établissements de crédit au 31/12/2019

**Autres emprunts**

Organisme prêteur	CAF de PARIS
Date	16/12/2014
Montant emprunté	15000€
Durée	4 ans
Montant des annuités	3750€ par an à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2014
Taux Intérêts	0%

Tiers financeurs	N-1	Augmentation	Diminution	N
CAF de PARIS	3 750		3 750	-

**J. Echéances des créances et des dettes (tableau 2057)**

	Montant brut	A 1 au plus	A plus d'un an
<b>Créances et comptes rattachés dont :</b>			
Créances clients	1 610	1 610	
Autres créances (1)	941	941	
Débiteurs divers (2)	6 284	6 284	
Autres immobilisations financières		-	
Créances financeurs douteux ou litigieux		-	
Subventions à recevoir (3)	100 281	100 281	
Personnel et comptes rattachées		-	
Organismes sociaux		-	
Etat et autres collectivités publiques		-	
Groupe et associés		-	
Charges constatées d'avance (4)	7 516	7 516	
<b>TOTAUX</b>	<b>116 632</b>	<b>116 632</b>	<b>-</b>

(1) AUTRES CREANCES  
FOURNISSEURS DEBITEURS 941

(2) AUTRES CREANCES  
PREVOYANCE INDEMNITES A PERCEVOIR 3 284  
PRESTATIONS AUX ASSOCIATIONS (COMPTABILITE) 3 000

(3) DETAIL DES SUBVENTIONS A RECEVOIR :

Financiers	Montant
CAF de Paris	68 785
Etat - aides à l'emploi	3 266
Fédération des Centres Sociaux	10 830
Fondations	13 600
Pôle emploi	3 000
Ville de Paris	800
<b>TOTAL</b>	<b>100 281</b>

(4) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (IMPUTABLES SUR L'EXERCICE 2019) 7 516

DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 a 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers		-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	16 818	16 818		
<b>CHARGES SOCIALES ET FISCALES dont</b>	<b>135 612</b>	<b>135 612</b>		
Personnel et comptes rattachés (2)	73 494	73 494		
Organismes sociaux (3)	52 081	52 081		
Etat et autres collectivités publiques (4)	10 037	10 037		
Dettes sur immobilisations		-		
Groupe et associés		-		
Autres dettes (5)	4 572	4 572		
Produits constatés d'avance (6)	59 711	59 711		

- (1) FOURNISSEURS DONT  
FOURNISSEURS FACTURES A PAYER 8 420  
FACTURES NON PARVENUES 8 398
- (2) PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES :  
DONT PROVISION SUR CONGES PAYES 58 255
- (3) ORGANISMES SOCIAUX DONT  
CHARGES SOCIALES SUR PROVISION CP 29 268  
COTISATIONS SOCIALES A PAYER 22 813
- (4) ETAT, TAXES A PAYER  
TAXE SUR LES SALAIRES + FORMATION CONTINUE + IMPOT SUR PRODUITS FINANCIERS 10 037
- (5) CAF SUBVENTION A REMBOURSER ET CPAM INDEMNITES A REGULARISER 4 572
- (6) PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE (IMPUTABLE A L'EXERCICE 2020) :

Financiers	Montant
CAF CLAS QP 2020	15 378
Etat Accompagnement à la scolarité QP 2020	3 833
Fédération des centres sociaux	10 500
Fondations QP 2020	7 500
Ville de Paris stage jeunes QP 2020	20 000
Ville de Paris CLAS QP 2020	2 500
<b>TOTAL</b>	<b>59 711</b>

## IV - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### **A. Produits**

Les produits de l'association sont composés de :

#### **A.1 – Dons, mécénat et médias, fondations, legs et donations**

- Dons :	4 036
- Fondations et organismes privés :	35 804

**Total** **39 840**

#### **A.2 – Subvention de collectivités publiques**

- Etat Préfecture de Paris :	93 767
- Département et Ville de Paris :	386 905
- CAF de Paris :	249 471
- Autres organismes (ANCV, CNAV, Collège Clémenceau et Pole emploi) :	35 590

**Total** **765 733**

#### **A.3 – Cotisations et autres produits**

- Cotisations des adhérents :	1 010
- Participations des usagers :	21 069
- Prestations aux associations (comptabilité)	3 000
- Produits des activités annexes	8 774
- Fédérations des Centres Sociaux (DILF / DELF )	2 730
- Remboursement OPCA (formation des salariés)	1 456

**Total** **38 039**

**Total des produits** **843 612**

## B. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Achats :	23 674	3%	Fournitures d'entretien, de bureau, d'activités, d'énergie et petits équipements.
Services extérieurs :	73 269	9%	Ménage, locations, travaux d'entretien, maintenance, assurance, cotisations.
Autres services extérieurs :	87 929	11%	Rémunérations d'intermédiaires, intérim, publicité, publications, activités familles et enfance-jeunesse, missions et réceptions, frais de télécommunication et internet, services bancaires.
Impôts et taxes :	24 301	3%	Taxe sur les salaires et formation continue assises sur les rémunérations versées.
Charges de personnel :	412 705	51%	Rémunérations brutes versées
Charges sociales :	161 587	20%	Charges sociales versées aux organismes sociaux (Urssaf, caisses de retraite et de prévoyance, mutuelles)
Autres charges :	31 132	4%	Indemnités de transport, titres restaurant, médecine du travail, gratifications et CSE
<b>TOTAL</b>	<b>814 597</b>		

## C. Résultat financier

<b>Le résultat financier est de</b>		<b>+ 1 746</b>
<b>Produits financiers :</b>		1 746
- Produits sur intérêts des livrets :	1 746	
<b>Charges financières</b>		-
- Néant	-	
	-	
	-	

## D. Produits et charges imputables à un autre exercice (provenant de l'exercice 2018)

Charges constatées d'avance	2 834
Produits constatés d'avance	58 127

### E. Résultat exceptionnel

<b>Le résultat exceptionnel est de</b>		<b>+ 9 070</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		<b>16 170</b>
- Quote Part de subventions d'investissement virée au CR :	10 636	
- Produits sur exercices antérieurs :	5 534	
- Autres produits exceptionnels :		
<b>Charges exceptionnelles :</b>		<b>7 100</b>
- Charges sur exercices antérieurs :	6 568	
- Autres Charges exceptionnelles :	532	
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés :	-	

### F. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 7 751 au 31/12/2019 et correspondent à

- Transfert charges sur salaires (indemnités prévoyance):	5 555
- Transfert charges autres :	2 196

## V - AUTRES INFORMATIONS

### A. Effectif moyen

Salariés	Nb de personnes
Cadres	0
Employés	15
Stagiaires	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>
<b>En ETP</b>	<b>13,52</b>

### B. Gratuités et bénévolat

L'association bénéficie de l'aide de 140 bénévoles équivalent à 3.85 ETP

SECTEUR	Nb de bénévoles	Nb d'heures bénévoles
FORMATION POUR ADULTES	23,00	2 610,00
ENFANCE ET JEUNESSE	49,00	1 982,00
PERMANENCE SOCIALE	4,00	920,00
ANIMATION SOCIOCULTURELLE	47,00	609,00
ACCUEIL	2,00	280,00
INSTANCES DE DIRECTION	15,00	600,00
<b>TOTAUX</b>	<b>140,00</b>	<b>7 001,00</b>
En ETP		3,85
Taux horaire chargé (1)		21 €
Valorisation du bénévolat		<b>147 021 €</b>
Arrondi à		<b>147 020 €</b>

(1) Base d'un salaire animateur (coefficient 467 de la CCN ALISFA au 1<sup>er</sup> janvier 2019, valeur du point =54.60

## **C. Engagements hors bilan**

### **C.1 - Spécificités associatives (prévue par l'avenant du 8 juillet 2002 à la convention du 30 septembre 1985)**

L'association ne bénéficie pas de :

- La mise en disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations.
- La mise à disposition de personnel.
- La prise en charge de certaines dépenses.

### **C.2 - Cession de créances**

Néant

### **C.3 - Cautions bancaires**

Néant

### **C.4 - Engagements de retraite**

La provision retraite n'est pas dotée pour le personnel de la halte-garderie « Caravelle » car les indemnités retraite seront prises en charge par la Mairie de Paris (DFPE) l'année de départ en retraite du salarié.

La provision retraite pour les autres salariés est évaluée 6 057€ au 31/12/19

Règle : Salarié(e)s âgé(es) de plus de 55 ans

Base de calcul : 1/60<sup>e</sup> de la rémunération annuelle par année d'ancienneté avec un maximum de 15 ans.

### **C.4 - Engagements de crédit-bail**

Montant des loyers restant dus à FRANFINANCE au 31 décembre 2019 : 4781 euros TTC.  
(location longue durée d'un photocopieur de marque Toshiba e-studio)

## **D. Dirigeants**

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

## **E. Filiales et participations**

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

## **F. Informations relatives aux honoraires d'audits et de commissariat aux comptes**

Le Cabinet DOUCET BETH & Associés assure la mission de commissariat aux comptes. A ce titre, les honoraires de la mission de commissariat au titre de 2019 s'élèvent à 6 250 euros TTC.

## **G. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Suite à la propagation de l'épidémie de Coronavirus, le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31 décembre 2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à la pandémie du Coronavirus.

L'évaluation des actifs et des passifs reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

A compter du 16 mars 2020, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

- Recours au télétravail pour les 5 salariés.
- Recours au Télétravail (80%) et activité partielle (20%) pour 3 salariés
- Recours à l'activité partielle 100% pour 5 salariés
- les activités se sont poursuivies dans les conditions suivantes :
  - Soutien scolaire en individuel par vision conférence via les outils numériques tels que Zoom ou Whatapp.
  - Mise en place d'activités ludiques en collectif et en vision conférence pendant les vacances scolaires,
  - Mise en place de cours d'alphabétisation pour les jeunes primo-arrivants à distance via les outils numériques (Zoom ou Whatapp)
  - Mise en place de permanences téléphoniques qui ont été partagées entre les salariés dont la permanence sociale
  - Maintien du lien social avec le public des différents secteurs d'activités y compris la petite enfance (appels téléphoniques réguliers des personnes soit par des salariés soit par des bénévoles.
  - Mise en place d'actions de solidarité (distribution d'attestation liées au confinement, de fournitures scolaires, prêts d'ordinateurs portables, prêt de notre cuisine à l'Assiette Migrante (distribution de repas)....etc)
- les activités collectives ont été reportées sauf le stage « primo-arrivants » dont le démarrage est prévu le 25 mai 2020.
- la Permanence Sociale reprendra également, sur rendez-vous, à partir du 25 mai, pour au moins 4 demi-journées
- Le soutien de nos principaux financeurs est confirmé que ce soit la CAF de Paris ou la Ville de Paris.

A la date d'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration, la direction de l'association Accueil Goutte d'Or estime que la capacité de l'association à poursuivre son exploitation n'est pas remise en cause.